

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de Ballens le 13 juin 2019

Présidence : Mme Isabelle Goy

1) Appel

L'appel fait constater l'absence excusée de Mme Nelly Croisier, Yvette Illi et MM. Stéphane Gremion, Frédéric Mathys, Cédric Roch et Pascal Wicky. Non excusés : Mme Susan Burbage et MM. Heinz Aebischer, Daniel Gebhard, Cédric Gendre, Romuald Gouffon et Jean-Marc Roch.

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. La Présidente la déclare ouverte et propose l'ordre du jour avec une petite modification par rapport à celui reçu sur la convocation.

- Ordre du jour :**
- 1) appel
 - 2) approbation du dernier procès-verbal
 - 3) assermentation/démission
 - 4) préavis municipaux
 - 01/2019 - Statuts de l'Association Intercommunale des Eaux de Ballens, Berolle et Mollens (AIEBBM)
 - 02/2019 - Gestion et comptes pour l'année 2018
 - 03/2019 - Arrêté d'imposition pour l'année 2020
 - 5) renouvellement du bureau
 - 6) nomination d'une commission pour le suivi du projet de gravière
 - 7) communications municipales
 - 8) divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est accepté à main levée et sans avis contraire.

2) Approbation du dernier procès-verbal

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture. Aucune modification n'étant apportée, le procès-verbal du 12 décembre 2018 est adopté à main levée sans avis contraire et avec une abstention.

3) Assermentation/démission

La Présidente invite les personnes qui désirent se faire assermenter à s'avancer. Messieurs Peter Riedwyl et Gilles Roch s'exécutent. Mme Goy lit la formule de serment contenue dans l'article 4 du Règlement du Conseil Général de Ballens, puis chacun solennise sa promesse.

Il n'y a aucune démission.

4) Préavis municipaux

Préavis municipal no 01/2019

Objet : **Statuts de l'Association Intercommunale des Eaux de Ballens, Berolle et Mollens (AIEBBM)**

Le Syndic nous présente Mme Eleanore Kermisch du bureau conseil RWB Hydroconcept Sàrl, qui va nous faire la même présentation du processus qu'elle a montré en mars dernier aux commissions concernées.

Elle nous explique que la création de cette association est nécessaire pour garantir à long terme une distribution de l'eau sûre et efficace, à un coût raisonnable.

Dans l'organisation actuelle des 3 communes pour l'eau potable, il existe 5 entités. L'application des anciennes conventions est compliquée étant donné que les réseaux ont évolué et qu'il y a beaucoup de divergences par rapport au fonctionnement actuel. De plus, aucune des trois communes n'a de connexion sur l'extérieur (vers les communes voisines) en cas de soucis majeur. Le puits du Grand Marais doit être repensé.

Le fonctionnement futur propose un seul distributeur d'eau pour les 3 communes, avec un tarif uniforme pour tous les abonnés ainsi que la reprise des réseaux communaux par l'association.

Au niveau technique, le réseau sera plus performant et sécurisé avec un fonctionnement renforcé, une relation avec les tiers pour avoir des connexions de secours, l'optimisation du service de piquets, le traitement des alarmes, l'autocontrôle et l'entretien, ainsi qu'une facturation regroupée pour l'ensemble des abonnés du périmètre.

Pour ce qui est de l'aspect financier, les subventions de l'ECA et éventuellement des améliorations foncières sont plus élevées (env. 10% en plus pour les nouveaux travaux) quand il s'agit d'une association que pour des communes. De plus, le plafond d'endettement et la capacité d'investissements sont supérieurs à ceux d'une commune. L'entité est autonome et autofinancée.

Un des objectifs est de mettre en œuvre le plan directeur avec des travaux échelonnés dans le temps. Le montant global des investissements prévus est de l'ordre de 12 millions de francs HT, hors subventions et hors participations des tiers.

La création de cette association donnera les avantages suivants : un service de l'eau performant, un fonctionnement et une gestion des réseaux améliorés pour l'ensemble des abonnés, une meilleure sécurité d'approvisionnement notamment la connexion sur les tiers, une connaissance maîtrisée des réseaux, un avantage pour le financement (subventions, plafond d'endettement) et une simplification administrative.

L'assemblée remercie Mme Kermisch pour sa présentation.

Il y a une petite particularité pour ce préavis puisque deux commissions ont été nommées. Après la lecture par M. Mugisha Blanc du rapport de la commission qui a étudié les statuts, ainsi que de celui de la commission de gestion-finances qui s'est occupée de la partie financière par Mme Caroline Gavin, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire ni abstention.

- Le Conseil décide :
- D'adopter les statuts de l'Association Intercommunale des Eaux de Ballens, Berolle et Mollens (AIEBBM) tels que présentés. Ceux-ci annulent et remplacent les anciennes conventions d'Ententes intercommunales qui sont abrogées.
 - D'autoriser la Municipalité à amortir les dettes bancaires de son réseau d'eau à l'aide du montant de CHF 500'000.-- qui sera reçu à cet effet de l'Association.
 - D'attribuer le montant de CHF 181'279.70 du compte n° 9280.2 « Aménagement terrain/eau », au compte n° 9282.1 « Fonds réserve général ».

Préavis municipal no 02/2019

Objet : **Gestion et comptes pour l'année 2018**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ces comptes à domicile, il n'en est pas fait lecture. M. Alain Jotterand lit le rapport des délibérations de la Commission de gestion-finances. Cette dernière relève une bonne maîtrise des coûts tout au long de l'année 2018, ce qui a permis de boucler sur un résultat excédentaire.

La parole n'étant pas demandée, les comptes sont soumis aux voix de l'assemblée et adoptés à main levée sans avis contraire, avec une abstention.

- Le Conseil décide :
- d'accepter les comptes présentés pour l'année 2018, se soldant par un excédent de revenus de CHF 31'107.52 ;
 - d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 ;
 - d'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.

Préavis municipal no 03/2019

Objet : **Arrêté d'imposition pour l'année 2020**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis, il n'en sera pas fait lecture. Mme Christine Decollogny, rapporteur de la Commission de gestion-finances, lit le rapport de ses délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire ni abstention.

- Le Conseil décide :
- d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté, soit avec un taux de 73% sur :
 - les impôts sur le revenu, sur la fortune des personnes physiques et sur l'impôt spécial dû par les étrangers ;
 - les impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
 - l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;
 - de maintenir les autres impôts prélevés par la commune tels que précédemment.

5) Renouveau du bureau

Cette année n'est pas habituelle car il y a deux démissions au sein du bureau, à savoir Mme Isabelle Goy, présidente et Mme Barbara Goy, vice-présidente.

Les autres collègues du bureau n'étant pas intéressés et ceux du conseil prenant leurs jambes à leur cou, la persévérance a payé : la Présidente nous propose la candidature de M. Jérôme Borel. Ce dernier nous propose M. Fabien Coeytaux. Tous deux acceptent.

Il faut encore élire un président. Mme Isabelle Goy ayant anticipé les choses, elle nous suggère d'accorder notre confiance pour ce poste à M. Jérôme Borel, qui est élu par applaudissements.

Le bureau sera composé dès le 1^{er} juillet 2019 de M. Jérôme Borel, président, M. Fabien Coeytaux, vice-président, M. Sébastien Murri et Mme Chantal Croisier, scrutateurs et Mme Tatiana Baumann et M. Patrick Neuenschwander, scrutateurs suppléants.

La Présidente remercie l'assemblée de la confiance témoignée durant ses 13 années au bureau dont 6 à la présidence. Elle encourage chacun à sortir de sa zone de confort et à accepter les postes qui pourraient leur être proposés.

6) Nomination d'une commission pour le suivi du projet de gravière

Cette commission, qui sera composée de trois membres, assurera un suivi lors des séances d'informations concernant le projet de gravière. Ces membres représenteront les intérêts de la commune et non des intérêts ou opinions privés.

M. Alain Goy désirerait pouvoir assister à cette commission, sans en faire partie. Puis il présente M. Riedwyl pour adhérer à cette commission. Le Syndic répond qu'il serait judicieux d'avoir des personnes qui ne soient pas des riverains ni des habitants du quartier de la Bréfélaz, mais aussi des gens du village ou un agriculteur. Il précise également que M. Goy fait déjà partie en tant que riverain du groupe de suivi du projet de gravière.

Mme Isabelle Goy est intéressée par ce projet, ainsi que Mme Barbara Goy et M. Gilles Roch. Ces trois personnes formeront la nouvelle commission.

7) Communications municipales

M. Christian Croisier remercie le conseil pour sa participation à la journée organisée en mai.

La Municipalité a écrit ce printemps à l'USL au sujet des places de parcs devant le restaurant. En effet, certains soirs le parking était plein mais il n'y avait personne au restaurant. Le Syndic nous rappelle que les deux premières rangées de chaque côté du mur sont réservées pour le restaurant (il y a un panneau depuis plusieurs années).

Malheureusement, il n'y a pas d'autres parkings et le problème arrive aussi à Ballens. La Municipalité aimerait que la 2^{ème} et la 3^{ème} partie du parking, à savoir la partie qui monte vers l'ancienne poste et celle le long du jardin de M. Roch, soient utilisées par les personnes qui viennent en visite à Ballens et non par des locataires.

8) Divers et propositions individuelles

M. Borel remercie chaleureusement au nom des membres du conseil Mme Isabelle Goy pour ses nombreuses années de présidence effectuées, ainsi que ses grandes qualités et compétences mises au service de la commune.

De plus, il se réjouit de diriger les prochains débats des futures séances dans la continuité de son excellent esprit actuel.

M. Alain Jotterand soulève le problème du parking lors des locations de salles (marché de Noël par exemple).

M. Christian Croisier affirme que la commune ne va pas arrêter la location des salles et que si tout le monde met un peu du sien tout va bien se passer. Ils vont trouver une solution, il y a par exemple quelques places vers l'ancienne laiterie ou sur le poids public.

M. Ruchat demande s'il a été prévu de reboucher les nids de poules sur le chemin de Longpraz. La Municipalité prend note de cette requête.

Le Syndic remet un petit cadeau à Mme Isabelle Goy pour la remercier de ses années passées à la présidence et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du bureau.

La parole n'est plus demandée. L'assemblée est levée à 21h18.

Contre-appel :

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de Mme Susan Burbage et MM. Heinz Aebischer, Daniel Gebhard, Cédric Gendre, Jean-Marc Roch.